

Demande d'application de l'annexe 3 du titre II de la CCNPC :
Tableau à remplir et à adresser à commission.derogatoire.ccnpc@gmail.com
Et à joindre au dossier d'agrément de production

TITRE DU FILM : (Préciser l'ancien nom du film le cas échéant :) N° RPCA : Réalisation : Genre : (Documentaire ou fiction) : Date d'obtention du visa d'exploitation :	Production : Personne à contacter : Téléphone : Adresse mail :		
Informations à fournir	Montants	Pourcentages	Critères remplis OUI /NON (à remplir par la CPD)
1. MONTANT DU COUT DEFINITIF DU FILM Hors salaires producteurs, frais généraux et imprévus			
2. Montant des salaires producteurs			
3. Montant des frais généraux			
4. Montant des imprévus			
5. MONTANT TOTAL DU COUT DEFINITIF DU FILM (Ligne 5 = lignes 1+2+3+4)			
VALIDATION DU CRITERE N°1 :			
6. Masse salariale brute définitive des personnels techniques <i>calculée a minima sur la base de la grille des salaires de l'Annexe III</i> (Postes 22 à 27)			
7. Commissions d'agents techniciens y compris celle du réalisateur (Poste 29)			
8. Total masse salariale brute définitive des personnels techniques + commissions d'agents techniciens y compris celle du réalisateur (Ligne 8 = lignes 6+7)			
9. RATIO 1: Masse salariale brute des personnels techniques + com. d'agents afférents / montant total du coût du film (minimum 18 %) (Ligne 9= ligne 8 / ligne 5)			
VALIDATION DU CRITERE N°2 :			
10. Masse salariale des personnels techniques hors réalisateur <i>calculée a minima sur la base de la grille des salaires de l'Annexe III</i> (postes 23 +24 + 25 +26 + 27) + commissions d'agents afférentes hors réalisateur (poste 29 en partie)			
11. Rémunération brute des auteurs (Postes 11 + 12 + 13 + 14) + commissions d'agents afférentes (Poste 19)			
12. Rémunération brute producteur (Poste 21)			
13. Rémunération brute des rôles principaux, BNC inclus (postes 31) + commissions d'agents des rôles principaux (poste 39 en partie)			
14. Total remunerations auteurs, producteurs, rôles principaux (Ligne 14= lignes 11+12+13)			
15. RATIO 2 : Masse salariale brute des personnels techniques/Total remunerations auteurs, producteurs, rôles principaux (minimum 80 %) (Ligne 15 = ligne 10 / ligne 14)			
VALIDATION DU CRITERE N°3 :			
Localisation principale du tournage en France, sauf raisons artistiques liées au scénario. <i>Préciser le nombre total de jours de tournage, dont le nombre de jours tournés en France</i>			
VALIDATION DU CRITERE N°4 :			

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) sollicite, en qualité de producteur du film définitivement intitulé (RPCA N°) et réalisé par, le recours à l'application des dispositions de l'Annexe III du titre 2 de la Convention Collective nationale de la Production Cinématographique.

A ce titre, je reconnais avoir pris connaissance des dispositions prévues par ladite Annexe et déclare sur l'honneur avoir souscrit aux obligations qu'elle stipule, notamment celles relatives à l'ensemble des techniciens contribuant à la réalisation de ce film et couverts par la Convention collective nationale de la Production Cinématographique, de façon homogène et sans aucune exception.

DATE ET SIGNATURE DU PRODUCTEUR	
DECISION DE LA COMMISSION	